Section de Gard

La force de tous les agents de la DGFiP

INTERPELLATION du 12 décembre 2018 du Ministre Gérald DARMANIN

15 Bd Etienne Saintenac 30 048 Nimes cedex 9 - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/300/ – solidairesfip30@gmail.com

Monsieur le ministre,

Solidaires Finances Publiques du Gard souhaite répondre à votre communiqué de presse du 7 décembre dernier. Dans ce communiqué vous évoquez la remise de pénalité pour paiement non dématérialisé ainsi que les remboursements à faire aux contribuables qui auraient payé cette pénalité.

Lorsqu'un contribuable ne paye pas ses impôts de façon dématérialisée par un moyen prévu par la loi (par exemple un paiement par chèque pour un montant supérieur à 1 000 €), il est prévu, en application d'une disposition adoptée dans la loi de finances pour 2016, qu'il reçoive une lettre de relance comportant une pénalité de 0,2 % avec un minimum de 15 €.

Le paiement dématérialisé, c'est :

- **le paiement direct en ligne sur impots.gouv.fr ou sur smartphone ou tablette via l'application mobile impots.gouv ;**
- **le paiement par prélèvement à échéance ;**
- **le paiement par prélèvement mensuel.**

Dans votre communiqué du 7 décembre vous avez déclaré :

« *Nous encourageons au paiement dématérialisé des impôts mais aucune pénalité ne sera appliquée à ceux qui paient par chèque, et j'ai demandé à l'administration fiscale de rembourser tous ceux à qui une pénalité a été appliquée récemment lors du paiement de la taxe foncière.* ***Le rôle de l'administration est d'abord d'accompagner les usagers, pas de les sanctionner*****».**

Solidaires Finances Publiques Gard vous informe, monsieur le ministre, que **la DGFIP applique la loi de finances votée par les politiques.**

Nous constatons que les politiques, comme à l'habitude, n'assument pas leurs décisions.

Arrêtez vos petites phrases, qui pourraient laisser sous-entendre que ces dispositions relèvent de la responsabilité des personnels.
Apportez un réel soutien à vos agents en donnant les moyens indispensables à la DGFiP pour exercer pleinement nos missions face aux enjeux de la période.

Section de Gard

La force de tous les agents de la DGFiP

Ce sujet des pénalités était identifié depuis des mois, **ce n'est pas une découverte, pour nous. Nous espérons que pour vous non plus !**

Nous considérons que votre communiqué « rétropédalage » est dû au fait que l'application de cette mesure tombe en pleine contestation des gilets jaunes !

Cela fait des années que notre syndicat Solidaires Finances Publiques dénoncent cette politique du tout numérique qui laisse sur le bord du chemin des pans entiers de la population victime de la fracture numérique.

Aujourd'hui, votre décision administrative et politique de remettre les pénalités, décidée pour des raisons purement politiques avec un manque d'anticipation et de discernement va ajouter une charge de travail supplémentaire pour vos agents de la DDFIP du Gard alors que ces derniers ont déjà dépassé le niveau de soutenabilité, conséquence directe des suppressions massives que connaît nos services gardois avec 193 emplois en 10 ans en comptant les 19 supplémentaires de l'année prochaine.

Monsieur le ministre, la loi de finances 2016 a prévu que le seuil paiement dématérialisé obligatoire doit être abaissé **à 300 euros en 2019.**

Après votre communiqué de presse de cette année, allez-vous également annuler l'application de cette obligation pour l'année prochaine, histoire d'éviter un nouveau malencontreux revirement de dernière minute et une charge supplémentaire pour les collègues ?

Si oui, allez vous en tirer les conséquences concernant les suppressions d'emplois 2019 et pour les années suivantes ?

Cette péripétie, comme l'ambiance général du pays, n'augure rien de bon, pour la mise en place du prélèvement à la source le mois prochain.

Les agents des finances publiques en ont « marre »
de prendre les coups et les insultes
parce qu'une poignée de politiques n'assume pas leurs décisions.

Nous inviterons la population du GARD à ne pas se tromper de cible.

15 Bd Etienne Saintenac 30 048 Nimes cedex 9 - https://sections.solidairesfinancespubliques.info/300/ – solidairesfip30@gmail.com